



E.S.N.E
ECOLE DE SOPHROLOGIE DU NORD-EST
ecolesophro51@gmail.com
www.esne51.info

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'**E.S.N.E. Sarl au capital de 6000 € - Siège : 06, rue Simon, 51100 REIMS**

N°SIRET 75396815500030 - APE 8559A - N° TVA Intracommunautaire : FR 83 753968155

Numéro RCS : Reims B 753 968 155

Correspondance : 06 rue Simon 51100 – REIMS - tél 06 63 65 31 04

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°44510230251 (ce n° ne vaut pas agrément de l'État)

Et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes :

- **FORMATION PROFESSIONNELLE AU METIER DE SOPHROLOGUE** ainsi que toute prestation accomplie par la société E.S.N.E. implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Ils sont libellés en euros et calculés net de taxes.

La société E.S.N.E. s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix net de taxes indiqués sur le site de l'Ecole, lors de l'enregistrement de l'inscription.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société E.S.N.E. serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Délai de rétractation

L'étudiant peut se rétracter jusqu'à 20 jours avant le début de la formation. A moins de 20 jours, l'acompte ne sera pas remboursable.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le solde devant être payé à réception des factures trimestrielles ou selon accord entre les parties : par chèques ou par virements.

Clause n° 6 : Clause de réserve de propriété

La société E.S.N.E. conserve la propriété intellectuelle de tous les documents remis aux étudiants.

Clause n° 7 : Réalisation de la prestation

La prestation s'effectue selon les modalités décrites dans les différents documents d'information (site, devis, factures et conventions établies)

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de la société ESNE ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Reims.

Fait à Reims le 10 janvier 2023.